

Séance du 15 octobre 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 octobre 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, MM. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Destin, Bensoussan, M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Chabaud-Nadin à M. Neys ; M. Boutonnet à Mme Bensoussan.

ABSENTE : Mme Belbaraka.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Arcouet présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : REGIE DES EAUX - Convention de groupement de commandes pour les prestations intellectuelles relatives à l'étude d'optimisation de l'eau potable de l'ouest du Pays Basque et du littoral portée par le Syndicat mixte de l'usine de la Nive.

Entre 2003 et 2004, le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques (aujourd'hui Conseil départemental) et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG) ont mené en partenariat une étude relative à la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le bassin de vie Adour-Côte Basque.

Inscrite au schéma départemental d'alimentation en eau potable (SDAEP), cette réflexion visait à répondre à deux objectifs principaux : assurer la sécurité de l'alimentation en eau potable et renforcer la qualité de l'eau distribuée pour les vingt prochaines années.

Parallèlement, l'émergence de SAGEs (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) dont celui sur le secteur des « Côtiers Basques » a amené à identifier l'amélioration de la gestion de l'eau comme étant une des principales mesures afin de concilier aménagement du territoire et alimentation en eau potable.

A mi-parcours de ce schéma d'alimentation en eau et en cohérence avec les outils de planification et d'aménagement (SCoTs, SAGEs, ...) les différents acteurs de l'eau s'interrogent sur la validité des perspectives développées en 2003 et sur leurs actualisations nécessaires.

C'est pourquoi, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne a pris l'initiative le 18 novembre 2014 de réunir les maîtres d'ouvrages publics concernés par les enjeux liés à l'alimentation en eau potable. A l'issue de cette réunion, il s'est avéré nécessaire d'engager une étude d'optimisation de l'alimentation en eau potable de l'ouest du Pays Basque et du littoral pour d'une part dresser un état des lieux depuis l'étude de 2003, et d'autre part synthétiser l'évolution des consommations liées au développement démographique. Cette étude permettra ensuite d'alimenter les réflexions sur la gouvernance de l'eau de notre bassin de vie au regard des évolutions législative et réglementaire (loi Notre du 7 août 2015).

Estimée à 100 000 € HT, cette étude sera financée à 80 % par l'AEAG et le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques. Le solde sera financé, au prorata de la population, par les 10 collectivités concernées : l'Agglomération Sud Pays Basque, le Smun, les communes de Souraïde, Espelette, Anglet, Bayonne, Biarritz, Bidart, le syndicat URA et le Siaep Tarnos-Boucau-Ondres-Saint-Martin-de-Seignanx. La participation finale de la Régie des eaux est estimée à moins de 2 000 € HT (participation de 8,9 % de la dépense nette).

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes portée par le Smun, ci-annexée, déterminant les conditions administratives et financières pour la réalisation de l'étude d'optimisation de l'eau potable de l'ouest du Pays Basque et du littoral.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.